

Sous-PRÉFECTURE de Villeneuve-sur-Yonne

ASSOCIATIONS

(LOI DU 1<sup>er</sup> JUILLET 1901)

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION

Le Préfet de Villeneuve-sur-Yonne

Vu la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association;

Vu le décret du 18 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée.

Certifie avoir reçu de MM. MAR SAYSSET Amic

demeurant à Tournon d'Agonais

une déclaration en date du 9 fév 1976 par laquelle ils font connaître

- la constitution d'une Association

(1)

- la ~~modification~~ modification <sup>apportée</sup> (1)

à la composition du Bureau

aux Statuts de l'Association déclarée le \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_

sous le n° \_\_\_\_\_

dénommée \_\_\_\_\_

**AMICALE LAÏQUE DE TOURNON D'AG-**

ayant pour But : mettre à la disposition de tous ces acteurs éducatifs, récréatifs, sociaux et ciriques, et de constituer ainsi à l'école une association intellectuelle et sociale et à la formation civique de l'élève  
dont le siège est situé à Rue Osmann de Tournon

des Statuts

deux exemplaires (1)

des Statuts modifiés

Pièces annexées :

A Villeneuve le 16 Fév 1976  
Le Préfet.

La délivrance du présent Récépissé a le caractère d'une simple formalité et n'implique absolument aucune reconnaissance par l'administration de la validité et de la légalité de l'association intéressée.

(1) Rayer les mentions inutiles.

Extrait du décret du 18 août 1901

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — La déclaration prévue par l'article 5, paragraphe 2 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, est faite par ceux qui, à un titre quelconque sont chargés de l'administration ou de la direction de l'association. Dans le délai d'un mois elle est rendue publique au moyen de l'insertion au « Journal Officiel » d'un extrait contenant la date de la déclaration, le titre et l'objet de l'association, ainsi que l'indication de son siège social.

Extrait de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Les associations sont tenues de faire connaître dans les trois mois tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction.